

HYDRO ONE INC.
RAPPORT DE GESTION
Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes y afférentes (les « états financiers consolidés ») de Hydro One Inc. (« Hydro One » ou la « société ») pour le trimestre clos le 31 mars 2019, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités modifiés et le rapport de gestion modifié pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis. Toutes les informations financières paraissant dans le présent rapport de gestion sont présentées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La société a préparé le présent rapport de gestion conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aux termes du régime d'information multinational conclu entre les États-Unis et le Canada, la société a le droit de préparer le présent rapport de gestion conformément aux obligations d'information du Canada, qui peuvent être différentes de celles des États-Unis. L'information paraissant dans le présent rapport de gestion pour le trimestre clos le 31 mars 2019 est fondée sur l'information dont dispose la direction au 8 mai 2019.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET STATISTIQUES

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019	2018	Variation
Produits	1 750	1 566	11,7 %
Achats d'électricité	807	751	7,5 %
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	943	815	15,7 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	256	259	(1,2) %
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	211	195	8,2 %
Charges de financement	110	99	11,1 %
Charge d'impôts sur le bénéfice	39	44	(11,4) %
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire ordinaire de Hydro One	324	215	50,7 %
Résultat de base par action ordinaire	2 278 \$	1 512 \$	50,7 %
Résultat dilué par action ordinaire	2 278 \$	1 512 \$	50,7 %
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	257	388	(33,8) %
Fonds provenant des activités d'exploitation (FPAE) ¹	365	433	(15,7) %
Investissements en capital	309	304	1,6 %
Actifs mis en service	142	143	(0,7) %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	20 763	19 815	4,8 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	7 738	7 406	4,5 %
		2019	2018
Ratio de la dette sur la structure du capital ²		55,8 %	53,6 %

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement des FPAE et des produits, déduction faite des achats d'électricité.

² Le ratio de la dette sur la structure du capital présenté au 31 mars 2019 et au 31 décembre 2018 correspond au total de la dette (qui comprend la dette à long terme totale et les emprunts à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisé par le total de la dette plus le total des capitaux propres attribuable à l'actionnaire, y compris les actions privilégiées, mais exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle.

VUE D'ENSEMBLE

L'entreprise de transport de la société est formée d'un réseau de transport exploité par ses filiales, Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM »), et d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway visant la ligne de transport de Bruce à Milton. L'entreprise de distribution de Hydro One est composée du réseau de distribution exploité par ses filiales, soit Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »). Le secteur Autres comprend certaines activités du siège social.

Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante des produits totaux de la société, déduction faite des achats d'électricité :

Trimestres clos les 31 mars	2019	2018
Transport	45 %	52 %
Distribution	55 %	48 %
Autres	— %	— %

HYDRO ONE INC.
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018

Au 31 mars 2019 et au 31 décembre 2018, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante de l'actif total de la société :

	31 mars 2019	31 décembre 2018
Transport	55 %	54 %
Distribution	37 %	36 %
Autres	8 %	10 %

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable à l'actionnaire ordinaire pour le trimestre clos le 31 mars 2019 s'est établi à 324 millions de dollars, en hausse de 109 millions de dollars, ou de 50,7 %, par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le bénéfice net sont entre autres les suivants :

- l'augmentation des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, surtout en raison de la décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») portant sur les tarifs de distribution pour 2018 et 2019;
- la baisse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique en grande partie par :
 - la réduction des coûts à la suite de la réintégration du centre d'appels, qui a donné lieu à des améliorations opérationnelles; facteur compensé en partie par :
 - la couverture végétale plus importante qu'à l'exercice précédent;
 - la hausse des charges de remise en état après tempête attribuable à un plus fort volume d'appels d'urgence attribuables aux conditions météorologiques;
- la hausse des charges de financement essentiellement attribuable à l'augmentation des intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les billets à court terme à payer;
- la diminution de la charge d'impôts, qui s'explique surtout par les déductions fiscales additionnelles découlant du partage des actifs d'impôts différés exigé par la CEO; facteurs en partie compensés par :
- les impôts sur le bénéfice plus élevés au premier trimestre de 2019 qu'en 2018.

Produits

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019	2018	Variation
Transport	429	421	1,9 %
Distribution	1 321	1 145	15,4 %
Total des produits	1 750	1 566	11,7 %
Transport	429	421	1,9 %
Distribution, déduction faite des achats d'électricité	514	394	30,5 %
Total des produits, déduction faite des achats d'électricité	943	815	15,7 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	20 763	19 815	4,8 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	7 738	7 406	4,5 %

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport ont augmenté de 1,9 % au trimestre clos le 31 mars 2019, sous l'effet principalement des facteurs suivants :

- la hausse de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario en raison des mois de janvier et de mars plus froids en 2019, facteur en partie compensé par :
- le produit comptabilisé au premier trimestre de 2018 pour tenir compte de la position de la Société eu égard aux actifs d'impôts différés, lequel a fait l'objet d'une reprise à la suite de la décision de la CEO.

Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité

Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, ont progressé de 30,5 % pendant le trimestre clos le 31 mars 2019, surtout sous l'effet de la décision de la CEO portant sur les tarifs de distribution de 2018 et 2019 rendue en mars 2019.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Transport	103	109	(5,5) %
Distribution	147	147	— %
Autres	6	3	100,0 %
	256	259	(1,2) %

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport

Le recul de 5,5 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pour le trimestre clos le 31 mars 2019 est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- le plus faible volume des travaux de maintien du réseau;
- la diminution des charges de soutien du siège social.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour le trimestre clos le 31 mars 2019 sont comparables à celles de l'exercice précédent, surtout en raison des facteurs suivants :

- la couverture végétale plus importante qu'à l'exercice précédent;
- la hausse des charges de remise en état après tempête attribuable à un plus fort volume d'appels d'urgence attribuables aux conditions météorologiques;
- l'augmentation des travaux de maintien liés au projet de modernisation du réseau de distribution; facteurs compensés par :
- les frais d'assistance mutuelle en 2018 (effet neutre sur le bénéfice net);
- la réduction des coûts à la suite de la réintégration du centre d'appels, qui a donné lieu à des améliorations opérationnelles;

Charges de financement

La hausse de 11 millions de dollars, ou 11,1 %, des charges de financement pour le trimestre clos le 31 mars 2019 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- la hausse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme attribuable à l'augmentation du solde de l'encours moyen pondéré de la dette à long terme en 2019;
- la hausse des intérêts débiteurs sur les billets à court terme à payer, attribuable à l'augmentation du taux d'intérêt moyen pondéré et du solde de l'encours des billets à court terme en 2019.

Charge d'impôts sur le bénéfice

La charge d'impôts a totalisé 39 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 mars 2019, comparativement à 44 millions de dollars au premier trimestre de 2018. Le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ 10,7 % pour le trimestre, contre environ 16,8 % pour la période correspondante de 2018.

Comme le prescrivent les autorités de réglementation, la société recouvre les impôts et doit accumuler sa charge d'impôts sur la base du passif fiscal déterminé sans tenir compte des écarts temporaires éventuellement recouvrables auprès des clients ou remboursables à des clients. Le recul de la charge d'impôts sur le bénéfice pour le trimestre clos le 31 mars 2019 est surtout attribuable aux déductions fiscales additionnelles découlant du partage des actifs d'impôts différés exigé par la CEO et à l'excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable plus important au premier trimestre de 2019 qu'en 2018, facteurs en partie compensés par les impôts sur le bénéfice plus élevés au premier trimestre de 2019 qu'en 2018.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

Trimestres clos les (en millions de dollars, sauf le résultat par action ordinaire et le ratio)	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017
Produits	1 750	1 480	1 598	1 466	1 566	1 429	1 511	1 361
Achats d'électricité	807	741	733	674	751	662	675	649
Produits, déduction faite des achats d'électricité	943	739	865	792	815	767	836	712
Bénéfice net (perte nette) attribuable à l'actionnaire ordinaire	324	(685)	231	199	215	180	241	120
Résultat de base et dilué par action ordinaire	2 278 \$	(4 816) \$	1 624 \$	1 399 \$	1 512 \$	1 265 \$	1 694 \$	844 \$
Ratio de couverture par le bénéfice ¹	2,9	2,8	3,0	3,0	2,8	2,7	2,5	2,6

¹ Le ratio de couverture par le bénéfice a été présenté pour les périodes de douze mois closes à chacune des dates indiquées plus haut, et correspond au bénéfice net avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice attribuable à l'actionnaire de Hydro One, divisé par la somme des charges de financement, des intérêts capitalisés et des dividendes sur les actions privilégiées..

Les variations des produits et du bénéfice net d'un trimestre à l'autre sont principalement dues à l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché, ainsi qu'au calendrier des décisions réglementaires.

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

La société fait des investissements en capital dans le but de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'intégrité de ses actifs des réseaux de transport et de distribution et d'en assurer l'élargissement et la modernisation constants nécessaires pour répondre aux besoins croissants et changeants de ses clients et du marché de l'électricité. Pour ce faire, elle fait des investissements de maintien, qui sont requis pour soutenir l'exploitation continue des actifs existants de Hydro One, et des investissements de développement, qui sont requis pour faire des ajouts à ses actifs existants et réaliser des projets d'envergure, comme de nouvelles lignes de transport et de nouveaux postes de transport.

Actifs mis en service

Le tableau ci-dessous présente les actifs de Hydro One mis en service au cours des trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018 :

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Transport	54	38	42,1 %
Distribution	88	105	(16,2) %
Total des actifs mis en service	142	143	(0,7) %

Actifs de transport mis en service

Les actifs de transport mis en service ont augmenté de 16 millions de dollars, ou 42,1 %, au cours du premier trimestre de 2019, essentiellement sous l'effet des facteurs suivants :

- le calendrier des actifs mis en service en 2019 en lien avec les investissements de maintien de postes (surtout aux postes de transport St. Isidore, Cherrywood, Kenilworth et Horning, qui ont été en partie compensés par le poste de transport Orillia);
- le volume accru de travaux de remplacement d'actifs réalisés sur demande qui ont été mis en service;
- les investissements cumulatifs dans les travaux liés aux projets de raccordement de distribution mis en service;
- le calendrier des actifs mis en service conformément au projet de protection des infrastructures critiques de la North American Electric Reliability Corporation (« NERC »); facteurs en partie compensés par :
- le calendrier des actifs mis en service au poste de transport Ear Falls au premier trimestre 2018.

Actifs de distribution mis en service

Les actifs de distribution mis en service ont diminué de 17 millions de dollars, ou 16,2 %, au premier trimestre de 2019, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- les investissements cumulatifs mis en service dans le cadre du projet du réseau de distribution de pointe, du projet de migration vers l'approvisionnement sur demande et du projet d'infrastructure de mesurage sans fil avancée au premier trimestre de 2018;
- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois;
- la réduction du volume de nouveaux raccordements;
- la diminution du volume de travaux sur les composantes des lignes; facteurs compensés en partie par :
- le volume accru de travaux de remise à neuf de postes de distribution;
- le plus fort volume de travaux de rétablissement d'urgence du courant et de remise en état après tempête.

Investissements en capital

Le tableau ci-dessous présente les investissements en capital de Hydro One pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018 :

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Transport			
Maintien	174	155	12,3 %
Développement	19	23	(17,4) %
Autres	13	12	8,3 %
	206	190	8,4 %
Distribution			
Maintien	46	59	(22,0) %
Développement	44	46	(4,3) %
Autres	13	9	44,4 %
	103	114	(9,6) %
Total des investissements en capital	309	304	1,6 %

Investissements en capital liés au transport

Les investissements en capital liés au transport ont augmenté de 16 millions de dollars, ou 8,4 %, pendant le premier trimestre de 2019. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- le volume accru de réparations et de remplacements de lignes aériennes;
- la hausse du volume des travaux réalisés à la demande des clients en raison de défaillances du matériel aux postes de transport Finch, Longwood et Hawthorne;
- la hausse des frais investis en technologies de l'information (« TI ») surtout en raison du projet de centre de données sur nuage privé;
- le volume accru de travaux liés au projet de protection des infrastructures critiques de la NERC, facteurs en partie compensés par :
- le volume moindre des réfections et des remplacements de postes de transport;
- la réduction des dépenses liées aux travaux de raccordement des clients en raison de l'achèvement des travaux au poste de transport Runnymede en 2018.

Investissements en capital liés à la distribution

Les investissements en capital liés à la distribution ont diminué de 11 millions de dollars, ou 9,6 %, au premier trimestre de 2019. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois;
- les dépenses réduites des programmes de mesurage par suite de l'achèvement du projet d'infrastructure de mesurage sans fil avancée l'an passé;
- la réduction des dépenses en lien avec l'infrastructure du réseau de distribution de pointe, le projet ayant été achevé en 2018; facteurs en partie compensés par :
- la hausse des frais investis en TI surtout en raison du projet de centre de données sur nuage privé.

Projets importants d'investissements en capital liés au transport

Le tableau qui suit présente l'état d'avancement des projets de transport importants au 31 mars 2019 :

Nom du projet	Emplacement	Type	Mise en service prévue (année)	Coût estimatif (millions de dollars)	Coûts en capital jusqu'à maintenant
Projets de développement					
Projet de renforcement Niagara	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2019 ¹	134	125
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	Nord de l'Ontario	Nouveau raccordement et expansion de poste	2022 ²	157	19
Ligne de transport Waasigan	Thunder Bay-Atikokan Nord-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2024 ³	35	1
Projets d'investissements de maintien					
Poste de transport Richview, remplacement des disjoncteurs	Toronto Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2020	105	101
Poste de transport Bruce A	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2020	146	126
Poste de transport Beck 2, remplacement des disjoncteurs	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2022	112	67
Poste de transport Lennox, remplacement des disjoncteurs	Napanee Sud-est de l'Ontario	Maintien du poste	2023	104	63

¹ Se reporter à la section Réglementation – Niagara Reinforcement Limited Partnership pour obtenir un complément d'information.

² Le projet d'interconnexion Est-Ouest sera en grande partie mis en service en 2021, ce qui permettra la connexion et l'alimentation en électricité de la nouvelle ligne de transport Est-Ouest. Des travaux supplémentaires de finalisation de la mise à niveau seront mis en service en 2022.

³ La date de mise en service du projet de ligne de transport Waasigan (anciennement appelé le projet de ligne de transport Northwest Bulk) correspond à la date d'achèvement de la phase de développement.

Investissements en capital futurs

Le tableau qui suit résume les investissements en capital estimatifs de Hydro One pour les exercices 2019 à 2023. Les estimations de la société sont fondées sur les attentes de la direction quant au montant des dépenses en immobilisations qui seront requises pour fournir des services de transport et de distribution efficaces, fiables et générateurs de valeur pour les clients, conformément au cadre de réglementation renouvelé (Renewed Regulatory Framework) de la CEO.

Les estimations des investissements en capital liés au transport pour 2019 à 2022 diffèrent de celles précédemment fournies, et représentent une baisse pour tenir compte de la récente demande relative aux tarifs de transport pour 2018 à 2022, d'une durée de cinq ans, de Hydro One. Les projections et le calendrier sont assujettis à l'approbation du projet d'ordonnance tarifaire présentement à l'étude par la CEO. Ces projections et le calendrier des dépenses de transport pour 2020 à 2023 sont assujettis à l'approbation de la CEO.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2019 à 2023, par secteur d'activité :

(en millions de dollars)	2019	2020	2021	2022	2023
Transport	1 049	1 203	1 329	1 380	1 381
Distribution	632	671	652	627	757
Total des investissements en capital	1 681	1 874	1 981	2 007	2 138

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2019 à 2023, par catégorie :

(en millions de dollars)	2019	2020	2021	2022	2023
Maintien	1 068	1 182	1 401	1 483	1 530
Développement	408	493	422	379	468
Autres ¹	205	199	158	145	140
Total des investissements en capital	1 681	1 874	1 981	2 007	2 138

¹ Les autres investissements en capital se rapportent à des projets spéciaux, comme les projets liés aux TI.

SOMMAIRE DES SOURCES ET DES AFFECTATIONS DE LIQUIDITÉS

Les principales sources de flux de trésorerie de Hydro One sont les fonds provenant des activités d'exploitation, les émissions de titres d'emprunt sur les marchés financiers et les facilités de crédit bancaire, qui servent à répondre aux besoins de financement de Hydro One, notamment les dépenses en immobilisations de la société, le service et le remboursement de la dette ainsi que le versement de dividendes.

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Rentrées liées aux activités d'exploitation	257	388
Sorties liées aux activités de financement	(431)	(79)
Sorties liées aux activités d'investissement	(304)	(296)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(478)	13

Rentrées liées aux activités d'exploitation

La baisse de 131 millions de dollars des rentrées liées aux activités d'exploitation au premier trimestre de 2019 par rapport au premier trimestre de 2018 est attribuable à plusieurs facteurs, notamment les soldes débiteurs plus élevés résultant de la hausse des produits et les variations de certains comptes d'écart et de report réglementaires, facteurs en partie compensés par le bénéfice en trésorerie plus élevé au premier trimestre de 2019.

Rentrées liées aux activités de financement

Sources de liquidités

- Au premier trimestre de 2019, la société a reçu un produit de 1 940 millions de dollars liés à l'émission de billets à court terme, comparativement à un produit de 1 172 millions de dollars reçu au premier trimestre de 2018.

Affectations des liquidités

- Au premier trimestre de 2019, la société a remboursé des billets à court terme de 1 512 millions de dollars, comparativement à un remboursement de 1 109 millions de dollars au premier trimestre de 2018.
- La société a racheté toutes ses actions privilégiées d'une valeur de 486 millions de dollars au premier trimestre de 2019, alors qu'aucune action privilégiée n'avait été rachetée au premier trimestre de 2018.
- Au premier trimestre de 2019, la société a remboursé des titres d'emprunt à long terme de 228 millions de dollars, alors qu'aucun remboursement n'avait été effectué au premier trimestre de 2018.
- Au premier trimestre de 2019, la société a versé un remboursement de capital déclaré de 138 millions de dollars, contre un remboursement de capital déclaré de 129 millions de dollars au premier trimestre de 2018.

Sorties liées aux activités d'investissement

Affectations des liquidités

- Les dépenses en immobilisations ont crû de 3 millions de dollars au premier trimestre de 2019, surtout en raison du volume plus élevé des projets d'investissements en capital et de leur calendrier.

LIQUIDITÉS ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Les liquidités à court terme proviennent des FPAE, du programme de papier commercial de Hydro One et des facilités de crédit bancaire consolidées de la société. Aux termes de son programme de papier commercial, Hydro One est autorisée à émettre des billets à court terme d'une durée maximale de 365 jours pouvant aller jusqu'à 2,3 milliards de dollars. Le 25 mars 2019, le nombre maximal des billets à court terme autorisés aux fins d'émission a été augmenté de 1,5 milliard de dollars à 2,3 milliards de dollars.

Au 31 mars 2019, l'encours du papier commercial de Hydro One se chiffrait à 1 680 millions de dollars, comparativement à 1 252 millions de dollars au 31 décembre 2018. Le taux d'intérêt de l'encours du papier commercial en date du 31 mars 2019 variait entre 1,9 % et 2,3 %. En outre, la société dispose de facilités de crédit bancaire renouvelables (les « facilités de crédit d'exploitation ») totalisant 2,3 milliards de dollars qui arrivent à échéance en 2022; aucun montant n'avait été prélevé au 31 mars 2019 ni au 31 décembre 2018. La société peut utiliser ces facilités de crédit aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise. Les liquidités à court terme prévues par le programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation et les FPAE prévus devraient suffire à financer les besoins normaux de la société en matière d'exploitation.

Au 31 mars 2019, l'encours de la dette à long terme de la société, d'un montant en capital de 10 488 millions de dollars, comprenait des titres d'emprunt à long terme de 10 345 millions de dollars émis par Hydro One et des titres d'emprunt à long terme d'un montant en capital de 143 millions de dollars émis par HOSSM. La majeure partie de la dette à long terme émise par Hydro One l'a été dans le cadre de son programme de billets à moyen terme. La dette à long terme est composée de billets et de débentures arrivant à échéance entre 2019 et 2064 et au 31 mars 2019, la durée moyenne pondérée à courir jusqu'à l'échéance de ces effets était d'environ 16,4 ans et leur taux d'intérêt nominal pondéré, de 4,3 %.

HYDRO ONE INC.
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018

Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme de billets à moyen terme en vigueur déposé en mars 2018 s'élève à 4,0 milliards de dollars. Au 31 mars 2019, il restait 2,6 milliards de dollars disponibles pour émission. Le 5 avril 2019, Hydro One a émis des titres d'emprunt à long terme d'une valeur totale de 1,5 milliard de dollars, ce qui a ramené à 1,1 milliard de dollars les billets pouvant être émis dans le cadre du programme de billets à moyen terme d'ici avril 2020.

Conformité

Au 31 mars 2019, la société se conformait à toutes les clauses restrictives et limites de nature financière associées à l'encours des emprunts et des facilités de crédit.

AUTRES OBLIGATIONS

Arrangements hors bilan

Il n'y a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou qui sont susceptibles d'avoir, une incidence importante aujourd'hui ou dans l'avenir sur la situation financière de la société, l'évolution de sa situation financière, ses produits ou charges, ses résultats d'exploitation, sa situation de trésorerie, ses dépenses en immobilisations ou ses sources de financement.

Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Le tableau qui suit présente un sommaire de la dette et des autres obligations contractuelles importantes de Hydro One ainsi que d'autres engagements commerciaux :

31 mars 2019 (en millions de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations contractuelles (échéances annuelles)					
Dette à long terme – Remboursements de capital	10 488	502	1 457	734	7 795
Dette à long terme – Paiements d'intérêts	8 093	446	836	762	6 049
Billets à court terme à payer	1 680	1 680	—	—	—
Cotisations au régime de retraite ¹	458	80	155	161	62
Obligations liées à l'environnement ainsi qu'à la mise hors service d'immobilisations	178	25	61	59	33
Conventions d'impartition et autres ententes	271	148	107	5	11
Obligations locatives	24	7	12	2	3
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	38	20	14	3	1
Total des obligations contractuelles	21 230	2 908	2 642	1 726	13 954
Autres engagements commerciaux (selon l'année d'échéance)					
Facilités de crédit d'exploitation	2 330	—	—	2 300	—
Lettres de crédit ²	168	168	—	—	—
Garanties ³	325	325	—	—	—
Total des autres engagements commerciaux	2 793	493	—	2 300	—

¹ Les cotisations à la caisse de retraite de Hydro One sont généralement versées avec un décalage de un mois. Les cotisations au régime de retraite de la société et des employés sont basées sur des rapports actuariels, notamment des évaluations menées au moins tous les trois ans, et sur le niveau projeté ou réel du salaire ouvrant droit à pension, le cas échéant.

² Les lettres de crédit sont constituées d'une lettre de crédit de 155 millions de dollars liée à des conventions de retraite, d'une lettre de crédit de 7 millions de dollars fournie à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE ») à titre de soutien prudentiel, des lettres de crédit de 5 millions de dollars visant à répondre aux exigences du service de la dette, et de lettres de crédit de 1 million de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

³ Les garanties consistent en un soutien prudentiel fourni à la SIERE par Hydro One au nom de ses filiales.

CAPITAL-ACTIONS

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Le montant et la date de versement des dividendes par Hydro One sont laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One et sont établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents. Au 8 mai 2019, 142 239 actions ordinaires de Hydro One étaient émises et en circulation.

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries : les actions privilégiées de catégorie A et les actions privilégiées de catégorie B. Au 8 mai 2019, aucune action privilégiée de catégorie A ou de catégorie B n'était émise et en circulation.

RÉGLEMENTATION

La CEO approuve tant les besoins en matière de produits que les tarifs des entreprises de transport et de distribution réglementées de Hydro One. Les tarifs sont conçus pour permettre aux entreprises de transport et de distribution de la société de recouvrer les coûts autorisés et de gagner un taux de rendement annuel sur le niveau estimé de 40 % des capitaux propres investis dans les entreprises réglementées. Ce taux est établi en appliquant une prime du risque des capitaux propres aux taux d'intérêt prévus sur les obligations à long terme. De plus, la CEO approuve des avenants tarifaires afin de permettre le recouvrement ou le règlement de comptes de report ou d'écart réglementaires précis au cours d'une période donnée.

Le tableau qui suit résume l'état des principales procédures réglementaires concernant Hydro One auprès de la CEO :

Demande	Année	Type	État
Tarifs d'électricité			
Hydro One Networks	2017-2018	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue ¹
Hydro One Networks	2019	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue
Hydro One Networks	2020-2022	Transport – Tarifs adaptés	En attente de la décision de la CEO
Hydro One Networks	2018-2022	Distribution – Tarifs adaptés	Décision de la CEO reçue ²
B2M LP	2015-2019	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue
HOSSM	2017-2026	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue ³
Demandes relatives à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD »)			
Orillia Power	s. o.	Acquisition	En attente de la décision de la CEO ⁴
Peterborough Distribution	s. o.	Acquisition	En attente de la décision de la CEO
Demandes de permis de construction			
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	s. o.	Article 92	Décision de la CEO reçue
Projet d'interconnexion du lac Supérieur	s. o.	Article 92	Décision de la CEO reçue ⁵

¹ Le 7 mars 2019, la CEO a maintenu sa décision initiale relative aux actifs d'impôts différés. Le 5 avril 2019, la société a interjeté appel auprès de la Cour divisionnaire de l'Ontario.

² Le 26 mars 2019, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision de la CEO concernant le recouvrement des coûts de retraite. Le 5 avril 2019, la société a interjeté appel auprès de la Cour divisionnaire de l'Ontario.

³ En octobre 2016, la CEO a approuvé les besoins en revenus pour la période allant de 2017 à 2026. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête visant une augmentation en raison de l'inflation (facteur d'indexation du plafonnement des revenus) de ses besoins en revenus pour 2019.

⁴ En septembre 2018, Hydro One a déposé auprès de la CEO une nouvelle demande relative à des FARD qui vise l'acquisition d'Orillia Power.

⁵ Dans sa décision rendue le 11 février 2019, la CEO a confié la construction de la ligne d'interconnexion Est-Ouest à NextBridge, comme prescrit par la Province de l'Ontario (la « Province ») le 30 janvier 2019.

Le tableau suivant résume les principaux éléments et l'état des requêtes relatives aux tarifs de distribution d'électricité de Hydro One :

Requête	Année	RCP Autorisé (A) ou prévu (P)	Base tarifaire Autorisé (A) ou prévu (P)	État des requêtes relatives aux tarifs	État de l'ordonnance tarifaire
Transport					
Hydro One Networks	2019	s. o. ¹	s. o. ¹	Déposée en octobre 2018	Dépôt à venir
	2020	8,98 % (P)	12 398 M\$ (P)	Déposée en mars 2019	Dépôt à venir
	2021	8,98 % (P)	13 120 M\$ (P)	Déposée en mars 2019	Dépôt à venir
	2022	8,98 % (P)	13 947 M\$ (P)	Déposée en mars 2019	Dépôt à venir
B2M LP	2019	8,98 % (A)	496 M\$ (A)	Approuvée en décembre 2015	Approuvée en décembre 2018
HOSSM	2017-2026	9,19 % (A)	218 M\$ (A)	Approuvée en octobre 2016	Décision de la CEO reçue ²
Distribution					
Hydro One Networks	2018	9,00 % (A)	7 637 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ³	Déposée en avril 2019
	2019	8,98 % (A)	7 894 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ³	Déposée en avril 2019
	2020	8,98 % (P)	8 175 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ³	Dépôt au T4 2019
	2021	8,98 % (P)	8 517 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ³	Dépôt au T4 2020
	2022	8,98 % (P)	8 813 M\$ (P)	Déposée en mars 2017 ³	Dépôt au T4 2021

¹ Le plafond des produits est calculé selon une formule appliquée aux besoins en revenus approuvés, et ne tient pas compte du rendement des capitaux propres (« RCP ») ou de la base tarifaire.

² En octobre 2016, la CEO a approuvé les besoins en revenus pour la période allant de 2017 à 2026. En juillet 2018, HOSSM a déposé une requête visant une augmentation en raison de l'inflation (facteur d'indexation du plafonnement des revenus) de ses besoins en revenus pour 2019.

³ En avril 2019, Hydro One Networks a déposé un projet d'ordonnance tarifaire auprès de la CEO, notamment au sujet des bases tarifaires révisées.

Requêtes relatives aux tarifs d'électricité

Hydro One Networks – Transport

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017 pour les tarifs de 2017.

Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la Loi sur l'électricité de 1998 (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation d'une tranche des actifs réglementaires au titre d'impôts différés du secteur du transport et du secteur de la distribution de Hydro One Networks. En octobre 2017, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision initiale (la « requête ») et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société était d'avis que la CEO a commis des erreurs de fait et de droit dans sa détermination de la répartition des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. Le 19 décembre 2017, la CEO a accordé la tenue d'une audience sur le bien-fondé de la requête, laquelle a eu lieu de 12 février 2018. Le 31 août 2018, la CEO a accueilli favorablement la requête et a soumis le volet de la décision initiale relatif aux actifs d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision révisée dans laquelle elle conclut que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint à la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Par conséquent, au 31 décembre 2018, la société a comptabilisé une charge de dépréciation de 474 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés à la distribution de Hydro One Networks et de 558 millions de dollars au titre des actifs réglementaires d'impôts différés liés au transport de Hydro One Networks, ainsi qu'une augmentation de 81 millions de dollars des passifs réglementaires d'impôts différés et une diminution de 68 millions de dollars des actifs réglementaires au titre du report de produits abandonnés. Par suite de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés connexes de 314 millions de dollars, la société a comptabilisé une diminution non récurrente de 867 millions de dollars du bénéfice net à titre d'annulation de produits de 68 millions de dollars, et d'imputation d'une charge d'impôts différés de 799 millions de dollars, qui devrait entraîner une diminution annuelle des FPAE d'un montant variant de 50 millions de dollars à 60 millions de dollars. Nonobstant la comptabilisation de l'incidence de la décision dans les états financiers de 2018, le 5 avril 2019, la société a interjeté appel de la décision de la CEO concernant les actifs d'impôts différés devant la Cour divisionnaire de l'Ontario.

Le 26 octobre 2018, Hydro One a présenté à la CEO une requête relative aux tarifs de transport pour 2019, d'une durée de un an et basée sur l'inflation. Le 20 décembre 2018, la CEO a approuvé les besoins en revenus de 2018 à titre de tarifs intermédiaires pour 2019. Le 25 avril 2019, la CEO a rendu sa décision visant la requête relative aux tarifs de distribution pour 2019 de Hydro One, et elle a établi de façon définitive l'indice de revenus à 1,4 % avec prise d'effet le 1^{er} mai.

Le 21 mars 2019, la société a soumis une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée d'une durée de trois ans pour les tarifs de transport de 2020 à 2022. La CEO n'a pas encore rendu de décision à cet égard.

Hydro One Networks – Distribution

Le 31 mars 2017, Hydro One Networks a soumis une requête auprès de la CEO relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022 aux termes du cadre réglementaire fondé sur des incitatifs de la CEO (la « requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022 »), qui a par la suite été mise à jour le 7 juin et le 21 décembre 2017. La requête tient compte des investissements requis pour minimiser la dégradation de l'état général des actifs des réseaux, respecter les exigences réglementaires et maintenir la fiabilité actuelle.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Hydro One Networks – Transport », ci-dessus, pour connaître l'incidence liée aux actifs réglementaires d'impôts différés du secteur de la distribution.

Le 26 mars 2019, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision auprès de la CEO concernant le recouvrement des coûts de retraite et le 5 avril 2019, la société a interjeté appel des conclusions de la CEO devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. L'appel est en suspens en attendant l'issue de la requête.

Hydro One Remote Communities

Le 5 novembre 2018, Hydro One Remote Communities a soumis une demande auprès de la CEO afin de faire approuver une hausse de 1,8 % du tarif de base avec prise d'effet le 1^{er} mai 2019. Le 11 février 2019, la CEO a publié un projet de décision aux termes duquel elle approuve la hausse demandée, qui a été finalisé le 28 mars 2019.

Hydro One Remote Communities est une entité entièrement financée au moyen de la dette et exploitée selon le seuil de rentabilité, sans RCP.

Niagara Reinforcement Limited Partnership (« NRLP »)

Le 19 septembre 2018, la société en commandite NRLP a été formée afin de détenir et d'exploiter une nouvelle ligne de transport de 230 kV dans la région de Niagara, qui établira un lien entre les installations de production d'électricité de la région de Niagara et les centres de distribution de la région du Grand Toronto et de Hamilton. NRLP est conçue de manière à inclure la participation minoritaire des partenaires locaux des Premières Nations au sein d'une structure semblable à celle de B2M LP.

Le 27 septembre 2018, Hydro One a déposé auprès de la CEO une demande de permis de transport pour NRLP. Le 25 octobre 2018, Hydro One a déposé deux autres demandes auprès de la CEO en lien avec NRLP afin de faire approuver la vente des actifs applicables à NRLP par Hydro One Networks ainsi que les tarifs provisoires à inclure dans les tarifs de transport uniformes de 2019. Le 20 décembre 2018, la CEO a déclaré que la demande d'approbation des besoins en revenus provisoires avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019 était prématurée, mais qu'elle aurait l'occasion de se pencher sur cette question à une date ultérieure.

En janvier 2019, les travaux de construction ont été suspendus en raison d'un litige foncier avec un autre groupe autochtone. Le 1^{er} mars 2019, Hydro One a envoyé une lettre à la CEO pour demander que les trois requêtes précédemment soumises soient entendues ensemble, après la résolution du litige foncier. Lorsque la nouvelle date de mise en service aura été établie, Hydro One demandera à la CEO de reprendre l'évaluation des requêtes. Le 15 mars 2019, la CEO a suspendu les demandes relatives à NRLP à la demande de Hydro One. Bien que Hydro One et ses partenaires des Premières Nations continuent de négocier la résolution du litige, la date de mise en service risque d'être reportée après 2019.

Demandes relatives à des FARD

Demande relative à des FARD visant Orillia Power

En 2016, Hydro One a présenté à la CEO une demande relative à des FARD (la « demande de 2016 ») visant l'acquisition d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power ») auprès de la ville d'Orillia (Ontario). Le 12 avril 2018, la CEO a publié sa décision dans laquelle elle refuse l'acquisition proposée d'Orillia Power par Hydro One. Le 26 septembre 2018, Hydro One a présenté à la CEO une nouvelle demande relative à des FARD (la « demande de 2018 ») visant l'acquisition d'Orillia Power. Les preuves soumises dans le cadre de la demande de 2018 sont semblables à celles présentées pour la demande de 2016. Cependant, la demande comprend des renseignements supplémentaires qui n'étaient pas connus lorsque Hydro One a soumis sa demande de 2016, notamment les mises à jour qui tiennent compte des variables courantes affectant les coûts et autres mesures et les futures structures des coûts en lien avec l'entité acquise.

Le 16 octobre 2018, la Coalition de l'énergie des écoles (« CÉÉ ») a déposé une requête auprès de la CEO pour demander le rejet de la demande de 2018. Le 16 janvier 2019, Hydro One et Orillia Power ont présenté des demandes de rejet de la requête de la CÉÉ, alléguant que la demande de 2018 doit être entendue par la CEO. Le 12 mars 2019, la CEO a rejeté la requête de la CÉÉ. Le 21 mars 2019, la CEO a annulé, à la demande de Hydro One, les dates butoirs des interrogatoires afin de permettre à Hydro One de soumettre des éléments de preuve modifiés ou supplémentaires en réponse à la décision de la CEO concernant la requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022. Hydro One a présenté des éléments de preuve supplémentaires le 26 avril 2019. Les prochaines mesures à prendre seront communiquées sous peu. La CEO n'a pas encore rendu de décision à ce sujet.

Demande relative à des FARD visant Peterborough Distribution

Le 12 octobre 2018, la société a soumis une demande à la CEO pour faire approuver l'acquisition des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution Inc. (« Peterborough Distribution »). Le 25 octobre 2018, une demande de certificat de décision préalable a été présentée au Bureau de la concurrence. Le 14 novembre 2018, le Bureau de la concurrence a émis une lettre de non-intervention, ce qui signifie qu'il ne s'opposera pas à la réalisation de l'opération. Le 21 mars 2019, à la demande de Hydro One, la CEO a autorisé Hydro One à soumettre des éléments de preuve modifiés ou supplémentaires en réponse à la décision de la CEO concernant la requête relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022. Hydro One a présenté des éléments de preuve supplémentaires le 26 avril 2019. Les prochaines mesures à prendre seront communiquées sous peu. La CEO n'a pas encore rendu de décision à ce sujet.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Conventions collectives

Le 25 mars 2019, Hydro One et la Society of United Professionals (la « Society ») ont annoncé la conclusion d'une entente de principe d'une durée de deux ans et visant environ 1 500 employés occupant des postes critiques en génie, en supervision et en administration. Cette entente couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021 a été ratifiée par la société le 30 avril 2019.

Litiges

Hydro One, Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities et Norfolk Power Distribution Inc. étaient les parties défenderesses dans une action collective entreprise en 2015 en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclamait jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. En mars 2019, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté la demande d'autorisation du demandeur d'en appeler du refus de la cour inférieure de certifier la poursuite comme action collective, ce qui signifie que la poursuite a effectivement pris fin.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION DE HYDRO ONE

Haute direction

Le 28 mars 2019, Hydro One a annoncé la nomination de Mark Poweska en qualité de président et chef de la direction de Hydro One et de Hydro One Limited avec prise d'effet le 10 mai 2019.

Le 8 mai 2019, Chris Lopez a été nommé chef des finances de Hydro One et de Hydro One Limited. avec prise d'effet le 9 mai 2019.

En avril 2019, après la clôture du premier trimestre, Greg Kiraly, chef de l'exploitation, et Jamie Scarlett, vice-président directeur et chef des affaires juridiques, ont quitté leurs fonctions après une période de transition planifiée.

Rémunération de la haute direction

Le 8 mars 2019, Hydro One a présenté le cadre révisé de rémunération des membres de la haute direction qui vise les administrateurs, le président et chef de la direction et les autres dirigeants. Ce cadre a été approuvé par le Conseil de gestion du Cabinet de la Province.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

FPAE

Les FPAE s'entendent des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation après les ajustements servant à rendre compte : i) des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation, ii) des dividendes payés sur les actions privilégiées et iii) de la distribution à la participation sans contrôle. La direction estime que les FPAE sont utiles à titre de mesures complémentaires des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société, car ils excluent les fluctuations temporelles du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie et des flux de trésorerie non attribuables aux actionnaires ordinaires. C'est pourquoi ils constituent une mesure uniforme de la performance des actifs de la société en matière de production de trésorerie.

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	257	388
Variations des soldes hors trésorerie liées à l'exploitation	114	50
Dividendes sur les actions privilégiées	(2)	(2)
Distributions à la participation sans contrôle	(4)	(3)
FPAE	365	433

Produits, déduction faite des achats d'électricité

Les produits, déduction faite des achats d'électricité correspondent aux produits moins les achats d'électricité. La direction estime que les produits, déduction faite des achats d'électricité sont une mesure utile des produits nets du secteur de la distribution, puisque les achats d'électricité sont entièrement compensés par les produits.

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Produits	1 750	1 566
Moins : Achats d'électricité	807	751
Produits, déduction faite des achats d'électricité	943	815

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Produits tirés de la distribution	1 321	1 145
Moins : Achats d'électricité	807	751
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité	514	394

Les FPAE, les produits, déduction faite des achats d'électricité et les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité ne sont pas des mesures reconnues par les PCGR des États-Unis, qui n'en prescrivent pas de signification normalisée. Il est par conséquent improbable qu'ils soient directement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ils ne doivent pas être pris isolément ni se substituer à d'autres mesures d'analyse de l'information financière de la société présentée conformément aux PCGR des États-Unis.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Hydro One est détenue par Hydro One Limited. La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,4 % au 31 mars 2019. La SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO »), la CEO, Hydro One Telecom et 2587264 Ontario Inc. sont apparentées à Hydro One puisque la Province ou Hydro One Limited les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. Un résumé des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018 est fourni ci-après :

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)			
Apparenté	Opération	2019	2018
SIERE	Achats d'électricité	550	513
	Produits tirés des services de transport	413	405
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	138	137
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	58	57
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	9	8
	Financement reçu relativement aux programmes de conservation et de gestion de la demande	15	12
OPG	Achats d'électricité	3	4
	Produits tirés de la prestation de services et de l'approvisionnement en électricité	2	2
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	1	1
CEO	Frais liés à la CEO	2	2
Hydro One Limited	Remboursement de capital déclaré	138	129
	Versement de dividendes	1	5
	Coûts liés à la rémunération à base d'actions	7	6
	Recouvrement des coûts liés aux services rendus	3	4
Hydro One Telecom	Services reçus – coûts passés en charges	6	6
	Produits tirés des services rendus	1	1
2587264 Ontario Inc.	Rachat d'actions privilégiées	486	—
	Versement de dividendes	2	2

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquats, comme il est décrit dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, tout système de contrôle interne ne peut que fournir l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle fixés seront atteints et en raison de ses limites inhérentes, il ne peut prévenir ni détecter toutes les inexactitudes.

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société pour le trimestre clos le 31 mars 2019 qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les ASC et les Accounting Standards Updates (« ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board s'appliquant à Hydro One :

Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASC 842	Février 2016 à janvier 2019	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs).	1 ^{er} janvier 2019	Hydro One a adopté l'ASC 842 le 1 ^{er} janvier 2019 en appliquant l'approche de transition rétrospective modifiée en utilisant la date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} janvier 2019 comme date de première application. Se reporter à la note 2 pour en savoir plus sur l'incidence de l'adoption. La société a inclus les obligations d'information aux termes de l'ASC 842 pour les périodes intermédiaires dans la note 17 des états financiers.
ASU 2017-12	Août 2017	Les modifications auront pour effet de mieux aligner les activités de gestion des risques des entités et la présentation de l'information financière sur les relations de couverture grâce à la modification des directives concernant la conception et l'évaluation des relations de couverture admissibles ainsi que celles concernant la présentation des résultats de la couverture.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-07	Juin 2018	La portée élargie de l'ASC 718 inclura les opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès de personnes autres que des employés. Avant cette modification, l'ASC 718 s'appliquait seulement aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions visant à acquérir des biens et des services auprès d'employés.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence au moment de l'adoption

Directive comptable récemment publiée, mais pas encore adoptée

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
ASU 2019-01	Mars 2019	Cette modification reporte la dispense précédemment fournie aux termes de l'ASC 840 en ce qui concerne la détermination de la juste valeur des biens sous-jacents par les bailleurs qui ne sont pas des fabricants ou des distributeurs. Elle définit également plus clairement la présentation des flux de trésorerie de contrats de location-vente et de location-financement et précise que les déclarations au sujet de la transition en vertu du Topic 250 de l'ASC ne s'appliqueront pas lors de l'adoption de l'ASC 842.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude
ASU 2019-04	Avril 2019	Cette modification précise, corrige et améliore plusieurs aspects des directives énoncées dans le Topic 326 sur les pertes de crédit liées aux instruments financiers, le Topic 815 sur les dérivés et les activités de couverture et le Topic 825 sur les instruments financiers.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude

ÉNONCÉS ET AUTRES INFORMATIONS DE NATURE PROSPECTIVE

Les communications verbales et écrites de la société au public, y compris le présent document, contiennent souvent des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard des activités de la société et du secteur ainsi que des contextes réglementaires et économiques dans lesquels elle exerce ses activités et elles incluent des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de la société. Ces énoncés comprennent notamment les énoncés concernant les demandes de tarifs de transport et de distribution de la société, y compris les décisions, les taux acceptés, ainsi que le calendrier et les incidences prévus; la situation de trésorerie de la société, ses sources de financement et ses besoins d'exploitation; les facilités de crédit d'exploitation; les attentes concernant les activités de financement de la société; la dette venant à échéance; les projets et initiatives en cours ou prévus, y compris les résultats attendus et les dates d'achèvement; les investissements en capital futurs prévus, y compris leur calendrier et les plans d'investissement de la société; les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la société; l'incidence attendue des actifs d'impôts différés; la requête en révision et en modification de la décision de la CEO concernant la réduction des coûts de retraite et l'appel connexe; NRLP, les demandes réglementaires connexes et les attentes à l'égard du projet, y compris le calendrier; le régime de retraite, les cotisations de retraite futures, les évaluations du régime et les répercussions attendues; les mesures non conformes aux PCGR; le contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information; les récentes directives concernant la comptabilité; les acquisitions et fusions réalisées par la société, notamment celles d'Orillia Power et de Peterborough Distribution; ainsi que la nomination du président et chef de la direction de Hydro One. Les termes et expressions « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « tenter », « pouvoir », « projeter », « croire », « s'efforcer de », « estimer », « viser », « objectif », « cible » et leurs variantes et autres expressions similaires ainsi que des verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Hydro One n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et se dégage de toute obligation de le faire, sauf si la loi l'y contraint.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur divers facteurs et hypothèses, notamment les suivants : l'absence de changements imprévisibles du régime législatif et du cadre d'exploitation se rapportant au marché ontarien de l'électricité ou plus précisément, à Hydro One; des décisions favorables de la CEO et d'autres organismes de réglementation sur les demandes en cours et futures, notamment en matière tarifaire; l'absence de retards imprévus dans l'obtention des approbations requises; l'absence de changements imprévisibles des ordonnances tarifaires ou des méthodes d'établissement des tarifs applicables aux entreprises de distribution et de transport de la société; la poursuite de l'application des PCGR des États-Unis; la stabilité de l'environnement réglementaire; l'absence de changements défavorables de la réglementation environnementale; l'absence de modifications importantes apportées aux notes de crédit actuelles de la société; l'absence de répercussions imprévues de nouvelles prises de position comptables; et l'absence de tout événement important survenant hors du cours normal des activités. Ces hypothèses reposent sur les informations dont la société dispose actuellement, y compris les informations obtenues auprès de sources indépendantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Bien que Hydro One ignore l'incidence que pourraient avoir ces différences éventuelles, celles-ci pourraient influencer de manière considérable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la stabilité de son crédit. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'expriment ou laissent entendre ces énoncés prospectifs incluent notamment les suivants :

- les risques associés à la détention par la Province d'actions de la société mère de Hydro One et aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés;
- les risques associés à la réglementation et aux produits d'exploitation de Hydro One, notamment les risques liés aux ordonnances tarifaires, au rendement réel par rapport aux prévisions et aux investissements de capital, ou au refus de demandes;
- le risque que la société soit incapable de respecter les exigences prévues par la loi ou la réglementation ou qu'elle doive engager, pour s'y conformer, des frais supplémentaires qu'elle ne pourrait pas recouvrer par le biais des tarifs;
- le risque que les installations de Hydro One soient exposées à des intempéries, désastres naturels ou autres phénomènes imprévus pour lesquels la société n'est pas assurée ou par suite desquels la société pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation;
- l'opposition du public aux projets planifiés et les délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus;
- le risque que Hydro One ait à engager des coûts importants pour transférer des actifs situés dans des réserves, tel qu'il est défini dans la *Loi sur les Indiens* (Canada);
- les risques associés à la sécurité des systèmes d'information et au maintien d'une infrastructure complexe de systèmes de TI;
- le risque de conflits de travail et la possibilité que la société soit incapable de négocier des conventions collectives adéquates selon des modalités acceptables et conformes aux décisions tarifaires de la société;
- les risques liés aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de la société et à l'incapacité potentielle de celle-ci d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié;

- le risque que la société ne parvienne pas à obtenir un financement suffisant ainsi qu'à un coût raisonnable pour rembourser la dette arrivant à échéance et financer les investissements en capital;
- le risque d'abaissement de la note de crédit et son incidence sur le financement et les liquidités de la société;
- le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'incapacité éventuelle de gérer le risque de crédit;
- le risque que la société échoue à mettre en œuvre les programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de ses actifs ou à réaliser ces programmes en temps opportun;
- le risque lié au non-respect de la réglementation environnementale, à l'incapacité à réduire les risques importants liés à la santé et à la sécurité ou à l'impossibilité de recouvrer les dépenses environnementales par le biais des demandes tarifaires;
- le risque que les hypothèses sous-jacentes aux passifs environnementaux comptabilisés et aux actifs réglementaires connexes puissent changer;
- le risque que les coûts liés aux régimes de retraite de la société ne puissent pas être recouverts par le biais des tarifs futurs et l'incertitude qui entoure le traitement que les organismes de réglementation réserveront aux coûts des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite;
- la possibilité que Hydro One doive engager des charges importantes pour remplacer des fonctions actuellement imparties advenant que les conventions conclues soient résiliées ou arrivent à échéance avant qu'un nouveau fournisseur de services soit choisi;
- les risques liés à l'incertitude économique ainsi qu'à la volatilité des marchés financiers;
- l'incapacité de la société à dresser ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis;
- l'incidence de la propriété par la Province de terrains essentiels au réseau de transport de la société;
- le risque lié à l'incidence de nouvelles prises de position comptable.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et autres facteurs sont analysés plus en détail à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du rapport de gestion modifié de 2018.

De plus, Hydro One tient à avertir le lecteur que les informations incluses dans le présent rapport de gestion à propos des perspectives de la société sur certains sujets, y compris les investissements futurs éventuels de celle-ci, ne sont fournies que pour donner une idée de la nature de certains des plans futurs de la société et peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Des informations additionnelles sur Hydro One, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur Sedar à l'adresse www.sedar.com, sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml et sur le site Web de la société à l'adresse www.HydroOne.com/Investors.